

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## **« Journée internationale des migrants » du 18 décembre 2008**

### **Première commémoration par le Canton de Neuchâtel**

La chancellerie d'Etat communique :

Le Conseil d'Etat affirme sa volonté de commémorer pour la première fois la « Journée internationale des migrants ». Pour ce faire, une collaboration avec deux autres villes européennes a été opérée pour la réalisation d'une action concrète. Cette collaboration intervient grâce à un programme nommé « Cités interculturelles » lancé par le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne. Dans ce même programme trois journalistes neuchâtelois ont été invités à participer à une conférence internationale organisée à Patras (Grèce) sur le thème « Médias et diversité ».

#### **Journée internationale des migrants**

Le 4 décembre 2000, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé de proclamer le 18 décembre « Journée Internationale des migrants », l'occasion dans le monde entier de réaffirmer et de promouvoir les droits des migrants. Les Etats membres, dont la Suisse, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont invités à marquer cette journée, notamment en diffusant des informations sur les droits de l'Homme et les libertés fondamentales des migrants, en procédant à des échanges de données d'expérience et en prévoyant des mesures propres à assurer la protection des migrants. Cette journée est avant tout l'opportunité de reconnaître les contributions apportées par des millions de migrants aux économies et au bien-être des pays d'accueil et de départ, et de promouvoir le respect de leurs droits humains fondamentaux.

La « Journée internationale des migrants », qui est marquée pour la première fois officiellement dans le canton de Neuchâtel est aussi l'occasion de présenter la participation du Canton au programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne à travers des réalisations concrètes.

## **Programme « Cités interculturelles »**

Les communautés d'Europe étant de plus en plus diversifiées, la perception et la gestion de cette diversité sont devenues un enjeu clé de l'avenir. Pour être florissantes, les villes de demain devront être interculturelles; elles devront donc être capables de gérer et de valoriser leur diversité culturelle afin de stimuler la créativité et l'innovation et, ainsi, assurer leur prospérité économique et améliorer leur qualité de vie. Le programme « Cités interculturelles » examine les expériences réussies d'un certain nombre de villes européennes, expériences qui – par l'échange de bonnes pratiques – serviront de base à l'élaboration de structures, de politiques et de pratiques dans d'autres villes.

« Cités interculturelles » est donc un programme de renforcement des capacités et de développement des politiques complémentaires à d'autres projets, mené conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Des exemples d'émulation concrets existent déjà. La ville de Reggio Emilia, en visite-étude à Neuchâtel fin octobre, souhaite reprendre le modèle neuchâtelois d'Accueil des nouveaux arrivants.

Les villes participant au programme sont : Berlin Neukölln (Allemagne); Greenwich (Royaume-Uni) ; Izhevsk (Fédération de Russie) ; Lublin (Pologne) ; Lyon (France) ; Oslo (Norvège) ; Melitopol (Ukraine) ; Patras (Grèce) ; Reggio Emilia (Italie) ; Subotica (Serbie) ; Tilburg (Pays bas) et le canton de Neuchâtel (Suisse).

### **Spot télévisé**

Lors des nombreuses réunions organisées par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme « Cités interculturelles », les représentants de Neuchâtel ont eu l'occasion de rencontrer les délégués des autres villes interculturelles et d'avoir des échanges fructueux. Les villes de Reggio Emilia, de Lyon et de Neuchâtel ont ainsi décidé de réaliser une action commune. un spot télévisé, simple dans le scénario mais riche en symboles. Ce spot sera diffusé en même temps à partir du 18 décembre 2008 dans les trois villes partenaires sur les télévisions locales respectives, dont Canal Alpha pour Neuchâtel. Il est également visible dès maintenant sur le site Internet de l'Etat sur [www.ne.ch/journeemigrants](http://www.ne.ch/journeemigrants) .

Neuchâtel, le 17 décembre 2008